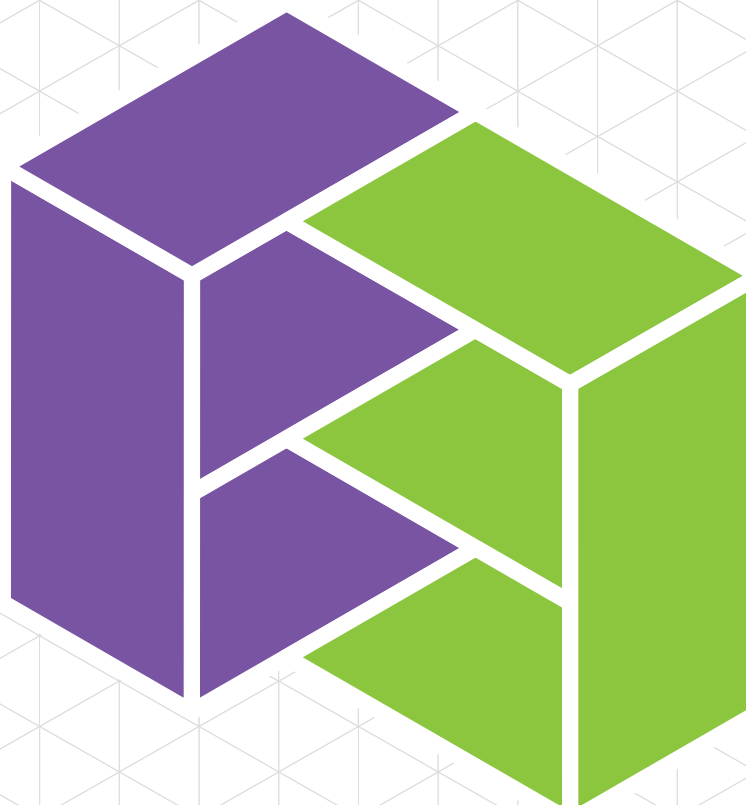


ÉCOLE-ENTREPRISE

Développer les relations
pour l'orientation et l'insertion
professionnelle des jeunes

Dossier de presse



Édito

L'ÉCOLE CHANGE AVEC VOUS... MAIS AUSSI AVEC SES PARTENAIRES.

Mettre les jeunes dans les meilleures conditions d'insertion professionnelle et sociale est un objectif que nous devons partager tous ensemble : services de l'État, communauté éducative, acteurs économiques. En tant que ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, je n'oublie pas que cet objectif figure à l'article 1^{er} du Code de l'éducation : « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.* ».

L'horizon de l'École ne s'arrête pas à la porte de la salle de classe, son action se poursuit au-delà du diplôme qui est l'étape indispensable à la qualification : il faut en effet donner aux jeunes les clés de compréhension du monde dans lequel ils vont travailler, s'épanouir, s'investir, monter des projets, entreprendre collectivement ou individuellement. Ces missions sont des missions que l'École ne peut remplir à elle seule. C'est pour cela que les partenariats qui nous lient aux acteurs du monde du travail, les relations que nous tissons à toutes les échelles du territoire doivent aller dans ce sens.

L'École bouge et elle le fait progressivement en créant des campus des métiers et des qualifications supplémentaires, en nouant des partenariats avec des entreprises, en pensant la découverte des métiers professionnels et en l'organisant dès la 6^e, et pour tous les élèves.

Ce mouvement est en route depuis 2012. Nous franchissons aujourd'hui un cap supplémentaire avec ces mesures, qui s'appuient notamment sur les propositions du rapport de Christiane Demontès et les recommandations du Conseil national éducation-économie. Je souhaite en effet que l'École fasse un pas de plus pour travailler encore davantage à rapprocher le monde éducatif et le monde professionnel, pour œuvrer ensemble à la réussite de tous les élèves.

C'est toute l'ambition de ces mesures supplémentaires pour renforcer la relation École-entreprise : construire ensemble une École ouverte sur le monde, au service de l'insertion des jeunes, et donner l'opportunité aux entreprises, également, de mieux comprendre la culture de l'École.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sommaire

ÉCOLE-ENTREPRISE : DÉVELOPPER LES RELATIONS POUR L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- 3** **Introduction**
Les relations de l'École avec le monde professionnel : fondamentales pour la réussite des élèves
 - Ce que l'École fait déjà
 - Pour aller plus loin : 12 mesures pour renforcer la relation École-entreprise et préparer la future insertion professionnelle des élèves

- 6** **Fiche mesure 1** Des pôles de stages dans chaque territoire, dotés de 660 jeunes en service civique pour aider les élèves à trouver un stage

- 7** **Fiche mesure 2** Un stage de 3^e mieux préparé

- 8** **Fiche mesure 3** « Une visite, une rencontre, un stage, un projet concret » pour tous les collégiens

- 9** **Fiche mesure 4** Six nouveaux campus des métiers et des qualifications pour répondre aux enjeux des filières économiques

- 10** **Fiche mesure 5** Un nouvel espace de dialogue entre les acteurs économiques et l'enseignement supérieur, les « conseils sectoriels nationaux »

- 11** **Fiche mesure 6** Un stage obligatoire en entreprise dans la formation initiale des chefs d'établissement et des inspecteurs

- 12** **Fiche mesure 7** Des kits d'accompagnement pour les entreprises et les enseignants sur les actions qui peuvent être conduites en commun

- 13** **Fiche mesure 8** Le lancement d'une réflexion sur les missions des 4 500 conseillers de l'enseignement technologique, pour mieux utiliser leurs compétences en appui des équipes éducatives

- 14** **Fiche mesure 9** La création d'un module de formation continue sur l'esprit d'entreprendre

- 15** **Fiche mesure 10** Des professionnels qui s'engagent dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale pour transmettre des valeurs et leur expérience aux jeunes

- 16** **Fiche mesure 11** La mise en place d'un dispositif de pilotage national de la relation École-entreprise, conduit par l'éducation nationale et associant l'ensemble des ministères et des partenaires concernés

- 17** **Fiche mesure 12** La généralisation des comités locaux École-entreprise (CLEE), pour nouer des relations entre l'École et l'entreprise à l'échelle d'un territoire

Les relations de l'École avec le monde professionnel : fondamentales pour la réussite des élèves

L'éducation nationale et l'enseignement supérieur ont pour mission de transmettre des connaissances et des compétences aux élèves et notamment celles nécessaires à leur future insertion professionnelle sur le marché du travail.

L'École s'y attèle au quotidien par un engagement national fort en faveur de la qualité des formations initiales et par la mise en place des conditions facilitant l'insertion professionnelle, que ce soit dans l'enseignement général, technologique ou professionnel.

4 chiffres à retenir

- près de **700 000 élèves formés** chaque année directement à un métier ou un secteur professionnel, en alternance, dans un lycée professionnel de l'éducation nationale ;
- **700 000 élèves réalisant un stage de 3e** dans le monde professionnel ;
- **840 000 enseignants** qui enseignent aux élèves les disciplines qui lui serviront par la suite tout au long de sa vie professionnelle ;
- près de **4 000 conseillers d'orientation-psychologues** chargés d'accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation.

Les jeunes ont besoin d'une formation initiale solide pour faciliter leur insertion professionnelle. Cette formation doit aussi leur permettre de développer leur capacité à apprendre pour s'adapter tout au long de la vie.

Au-delà des enseignements généraux et techniques délivrés dans les écoles et les établissements scolaires, l'École intervient sur plusieurs volets stratégiques pour l'insertion professionnelle des jeunes et pour le monde de l'entreprise : la création et la rénovation des diplômes, les modalités de formation (alternance sous statut scolaire via la formation à plus de 200 spécialités en CAP et 80 en baccalauréat professionnel, alternance sous contrat d'apprentissage), la découverte des métiers et du monde professionnel, la construction du parcours d'orientation.

CE QUE L'ÉCOLE FAIT DÉJÀ

- La formation directe de près de 700 000 élèves par an à un métier ou un secteur professionnel, en alternance, dans l'un des 1 600 lycées professionnels de l'éducation nationale formant à plus de 100 métiers dans le tertiaire comme dans l'industrie.
- La formation par le biais de l'apprentissage en établissements scolaires ou en CFA.
- Des partenariats solidement établis entre le ministère, les entreprises et les branches professionnelles.
- Chaque année, des diplômes créés ou renouvelés pour tenir compte de l'évolution des besoins des branches professionnelles et mieux préparer les jeunes à leur avenir.
 - À la rentrée 2015, 18 diplômes sont créés ou renouvelés pour s'adapter aux besoins économiques et

surtout permettre aux élèves d'avoir les connaissances et compétences nécessaires pour réussir leur insertion professionnelle.

La création et la rénovation des diplômes s'effectuent dans le cadre d'instances nationales appelées « commissions professionnelles consultatives » (CPC). Elles sont organisées par grands secteurs professionnels et rassemblent des représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des salariés ainsi que des personnes qualifiées.

- **La création du Conseil national éducation-économie (CNEE) en 2013 récemment fusionné avec le conseil Sup'Emploi.**

- Le CNEE est une instance de dialogue chargée d'animer une réflexion sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, ainsi qu'un dialogue permanent entre leurs représentants sur la relation entre l'éducation, l'économie et l'emploi.

- **De nouveaux dispositifs mis en place, depuis 2 ans, par le Gouvernement.**

- La création de 31 campus des métiers et des qualifications spécialisés par filière économique depuis 2013 : ces campus sont des réseaux d'excellence spécialisés qui réunissent établissements scolaires (lycées professionnels et CFA), établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche, entreprises et collectivités territoriales autour d'enjeux économiques nationaux ou territoriaux. Ces campus sont un atout pour les jeunes sur leur CV et un vecteur pour faciliter la poursuite d'études, une garantie pour les entreprises lors d'un recrutement et une plus-value pour les territoires en termes d'attractivité.

- **La mise en place du parcours Avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) depuis la rentrée 2015.**

- Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

POUR ALLER PLUS LOIN : 12 MESURES POUR RENFORCER LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE ET PRÉPARER LA FUTURE INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES

La méthode : une démarche participative associant tous les acteurs concernés

Aujourd'hui, pour aller plus loin le ministère s'appuie sur :

- **la mission interministérielle d'évaluation de modernisation de l'action publique lancée à l'issue de la grande conférence sociale de 2014, présidée par Christiane Demontès** et qui a associé l'ensemble des acteurs concernés par la relation École-entreprise (branches professionnelles, entreprises, enseignants, élèves, partenaires sociaux, parents, autres ministères...) et a travaillé sur site, dans six académies de l'éducation nationale (Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Strasbourg et Versailles) ;

- **les recommandations du Conseil national éducation-économie (CNEE) du 14 octobre 2015** concernant l'amélioration du stage en 3^e et le déploiement du parcours Avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel), formulées par les représentants des entreprises, les organisations syndicales et patronales, les acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur, les administrations, les représentants des collectivités territoriales, le monde associatif, qui siègent au sein du CNEE.

12 mesures essentielles pour renforcer la relation École-entreprise



Aider les élèves à mieux comprendre le monde professionnel

1
2
3

Mesure 1 : Des pôles de stages dans chaque territoire, dotés de 660 jeunes en service civique pour aider les élèves à trouver un stage

Mesure 2 : Un stage de 3^e mieux préparé, avec :

- la mise en place d'une préparation systématique des jeunes avant le départ en stage de 3^e ;
- la création d'un Mooc dédié aux entreprises pour les aider à mieux accueillir les stagiaires en 3^e.

Mesure 3 : « Une visite, une rencontre, un stage et un projet concret » pour tous les collégiens pour faire exister concrètement le parcours Avenir

Mieux répondre aux besoins du monde professionnel

4
5

Mesure 4 : Six nouveaux campus des métiers et des qualifications pour répondre aux enjeux des filières économiques

Mesure 5 : Un nouvel espace de dialogue entre les acteurs économiques et l'enseignement supérieur, les « conseils sectoriels nationaux »

Donner les moyens aux professionnels de l'éducation nationale et aux entreprises de renforcer leur connaissance réciproque

6
7
8
9

Mesure 6 : Un stage obligatoire en entreprise dans la formation initiale des chefs d'établissement et des inspecteurs

Mesure 7 : Des kits d'accompagnement pour les équipes éducatives et les entreprises sur les actions qui peuvent être conduites en commun

Mesure 8 : Le lancement d'une réflexion sur les missions des 4 500 conseillers de l'enseignement technologique, pour mieux utiliser leurs compétences en appui des équipes éducatives

Mesure 9 : La création d'un module de formation continue sur l'esprit d'entreprendre

Inciter les salariés des entreprises à s'investir dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale

10

Mesure 10 : Des professionnels qui s'engagent dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale pour transmettre des valeurs et leur expérience aux jeunes

Mettre en place une animation nationale et territoriale de la relation École-entreprise

11
12

Mesure 11 : La mise en place d'un dispositif de pilotage national de la relation École-entreprise, conduit par l'éducation nationale et associant l'ensemble des ministères et des partenaires concernés

Mesure 12 : La généralisation des comités locaux École-entreprise (CLEE), pour nouer des relations entre l'École et l'entreprise à l'échelle d'un territoire

Des pôles de stages dans chaque territoire, dotés de 660 jeunes en service civique pour aider les élèves à trouver un stage

RAPPROCHER LES ÉLÈVES DU MONDE PROFESSIONNEL POUR LES AIDER DANS LEURS CHOIX D'ORIENTATION ET PRÉPARER LEUR FUTURE INSERTION PROFESSIONNELLE

La création des pôles de stages vise à renforcer les liens entre l'École et l'entreprise, en structurant la recherche de stages des élèves et en amenant l'éducation nationale à se créer, localement, un réseau d'entreprises partenaires et engagées dans l'accueil de jeunes stagiaires.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES AUX STAGES : LE PÔLE DE STAGES, LE RÉSEAU DE CEUX QUI N'EN ONT PAS

Une étude de 2009 de Nicolas Farvaque « Discriminations dans l'accès au stage : du ressenti des élèves à l'intervention des enseignants » montre que sur un échantillon de 2 244 élèves, 540 ont ressenti avoir eu des difficultés dans la recherche du stage. L'étude montre également que ces jeunes ayant au moins un parent né hors de France sont surreprésentés dans la part des jeunes ayant rencontré des difficultés : ils sont 33 % à déclarer avoir ressenti des difficultés, contre 22 % pour les jeunes dont les parents sont tous deux nés en France.

Qu'est-ce qu'un pôle de stage ?

Un pôle de stages est une **équipe de personnes** de l'éducation nationale chargées, **au niveau d'un bassin d'éducation et de formation** (l'équivalent d'un bassin d'emploi) **ou d'une filière économique, de développer un réseau d'entreprises** pour être capables de mobiliser l'une d'entre elles pour accueillir un élève qui n'a pas trouvé de stage.

Concrètement :

1. L'élève cherche un stage : la recherche par lui-même d'un lieu de stage participe de son apprentissage.
2. S'il ne trouve pas de stage, il se tourne vers l'équipe pédagogique.
3. Si l'équipe pédagogique n'a pas trouvé de stage, pour aider l'élève, l'établissement contacte le pôle de stages qui, via son réseau d'entreprises, va épauler l'élève pour l'aider à trouver un stage.

LA MISE EN PLACE DE MOYENS EXCEPTIONNELS, DANS LES PÔLES DE STAGES, AVEC 660 MISSIONS DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE FORMÉS À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Chaque pôle de stages comportera deux personnes en service civique, chargées de trouver des entreprises acceptant de s'engager dans une démarche volontaire d'accueil de jeunes stagiaires qui, habituellement, rencontrent des difficultés dans leurs recherches.

CALENDRIER

- Jusqu'à janvier 2016 : déploiement des pôles de stages
- Janvier 2016 : arrivée des premiers jeunes en service civique
- Rentrée de septembre 2016 : service civique à plein régime sur les pôles de stages

Un stage de 3e mieux préparé

AIDER LES ÉLÈVES À MIEUX PRÉPARER LEUR STAGE

Le stage de 3^e constitue le dispositif emblématique de la relation École-monde professionnel. L'importance des périodes d'immersion dans le monde professionnel a été récemment reconnue par l'introduction dans le Code de l'éducation d'un chapitre nouveau, créé par la loi de refondation de l'École de la République.

Pour que ces stages soient pleinement utiles pour les élèves, leur préparation en amont du départ en stage s'avère essentielle. Dans certains établissements, une préparation au stage existe déjà.

Cette bonne pratique sera généralisée en rendant cette préparation systématique dans tous les établissements.

Il ne s'agit pas d'imposer une modalité spécifique de préparation aux établissements, mais de s'accorder sur le contenu : préparer aux objectifs du stage, apprendre à rechercher une entreprise, apprendre à collecter de l'information pendant le stage, à trier et hiérarchiser ces informations.

AIDER LES ENTREPRISES À PRÉPARER L'ACCUEIL DES STAGIAIRES : LA CRÉATION D'UN MOOC

La difficulté des élèves de 3^e à trouver un stage en entreprise résulte parfois de l'image négative ou nuancée que certaines entreprises peuvent avoir de ce stage : bien que conscientes du rôle important de ce stage pour découvrir le monde professionnel, ses codes et ses usages, les entreprises estiment souvent dans le même temps que l'encadrement de jeunes stagiaires est consommateur de temps et d'énergie.

Des outils existent pourtant pour simplifier la vie des élèves : accueillir le stagiaire une journée de la semaine dans chaque service (DRH, comptabilité, etc.) pour répartir l'encadrement du stagiaire sur plusieurs personnes au sein de l'entreprise, préparer en amont ce que fera la stagiaire dans l'entreprise...

Afin de rendre ces outils facilement disponibles pour les entreprises, un Mooc (cours en ligne) dédié aux entreprises sera réalisé pour aider à préparer l'arrivée des stagiaires de 3^e dans l'entreprise et à organiser leur accueil. Le CNEE a été chargé par la ministre de piloter la réalisation de ce Mooc. Cours dédié aux tuteurs dans les entreprises, il répondra directement aux interrogations des partenaires afin de les aider dans la structuration et l'identification des tâches et des rencontres que pourra effectuer le stagiaire tout au long de la période d'observation.

Cet outil aura pour vocation de donner des pistes pratiques au tuteur pour construire les temps forts de la semaine d'observation de l'élève.

ÉVITER DE CONCENTRER LES STAGES DE 3^e AU MÊME MOMENT DE L'ANNÉE

La recherche de stage des élèves est parfois rendue difficile par le fait que les stages de 3^e ont souvent lieu au même moment dans l'ensemble des établissements d'un territoire.

Les membres du CNEE ont proposé de réfléchir à un étalement des stages de 3^e au cours de l'année.

Un groupe de travail sera par conséquent créé par le ministère et débutera ses travaux début 2016, pour identifier les moyens de mieux étaler les départs en stages entre les établissements d'un même bassin d'éducation et de formation.

CALENDRIER

- Mise en œuvre : rentrée 2016

Le parcours Avenir : « une visite, une rencontre, un stage, un projet concret » pour tous les collégiens

RAPPROCHER LES ÉLÈVES DU MONDE PROFESSIONNEL POUR LES AIDER DANS LEURS CHOIX D'ORIENTATION ET PRÉPARER LEUR FUTURE INSERTION PROFESSIONNELLE

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et mieux les préparer au monde professionnel sont des objectifs qui supposent que chaque élève puisse construire son projet à partir d'une connaissance des métiers dans leur environnement professionnel et selon une vision dynamique des perspectives d'insertion et d'évolution professionnelle.

Le parcours Avenir après avoir été expérimenté dans quelques académies en 2014, a été généralisé par la ministre à la rentrée 2015 pour chaque élève de la classe de 6^e à la terminale, il vise à :

- rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles ;
- approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers (y compris les métiers émergents) ;
- renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative et faire de l'orientation un objet de travail commun dans la conception du parcours et l'élaboration de projets transdisciplinaires ;
- mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats avec l'ensemble de la société civile pour une meilleure information des élèves ;
- faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique par des conventions locales pour délivrer aux élèves l'information la plus adaptée à leurs besoins.

Le parcours Avenir se substitue au parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).

RENDRE LE PARCOURS AVENIR CONCRET POUR LES ÉLÈVES : UNE VISITE, UNE RENCONTRE, UN STAGE, UN PROJET

Le parcours Avenir doit à la fois s'appuyer sur des contacts directs avec l'entreprise et s'ancrer dans l'enseignement des disciplines (exemple : en Français, étudier un texte sur le travail, etc.).

Afin de rendre le parcours Avenir très concret pour les élèves, la ministre a souhaité que chaque collégien soit en contact avec le monde professionnel plusieurs fois au cours du cycle. Ces contacts pourront prendre la forme de plusieurs types d'activité :

- une rencontre avec un acteur du monde professionnel pour partager son expérience ;
- une participation à une visite d'entreprise ;
- un stage d'observation en milieu professionnel ;
- une participation à un projet pédagogique concret basé sur l'esprit d'initiative, d'engagement et de groupe : mini-entreprise, mini-coopérative, concours...

Six nouveaux campus des métiers et des qualifications pour répondre aux enjeux des filières économiques

LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS, DISPOSITIF INNOVANT CRÉÉ PAR LE GOUVERNEMENT EN 2013, FAVORISE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES ET CRÉE DES PÔLES D'EXCELLENCE PAR MÉTIER OU SECTEUR PROFESSIONNEL

En 2012, le constat est fait de répondre aux besoins de certains secteurs économiques de disposer d'un vivier de recrutement stable, fiable et correspondant aux spécificités de leur secteur. L'idée de favoriser l'émergence de « pôles d'excellence » pour former à des métiers a alors vu le jour, sur un principe proche de celui des pôles de compétitivité.

En 2013, le gouvernement crée les « campus des métiers et des qualifications », qui permettent de mettre en réseau dans une ville ou un bassin d'emploi tous les acteurs de l'enseignement spécialisé dans une filière professionnelle.

Les campus des métiers et des qualifications sont créés par appels à projets de l'éducation nationale, qui sélectionne les meilleurs projets. Un campus peut être par exemple composé d'un lycée professionnel, d'un centre de formation des apprentis, d'une université, d'une école d'ingénieur et d'un laboratoire de recherche, tous spécialisés dans la même filière professionnelle.

Les campus des métiers et des qualifications sont une chance pour les jeunes, une chance pour les entreprises et une chance pour les territoires. Une chance pour les jeunes, parce qu'être formés au sein des pôles d'excellence spécialisés que sont les campus, c'est un atout sur leur CV et plus de chances d'être recrutés. Une chance pour les entreprises, parce que recruter un jeune formé dans un campus des métiers et des qualifications, c'est avoir la garantie que ce jeune a été bien formé.

FACE AU SUCCÈS DU DISPOSITIF, SIX NOUVEAUX CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'éducation nationale labellise aujourd'hui, pour une durée de 4 ans, six nouveaux campus des métiers et des qualifications issus du second appel à projet pour répondre aux enjeux des filières économiques créatrices d'emploi et des filières économiques d'avenir des territoires.

Les nouveaux campus :

- campus des métiers et des qualifications de la **production culinaire terre-mer et gastronomie** : région Poitou-Charentes / académie de Poitiers ;
- campus des métiers et des qualifications de la **relation client** : région Provence - Alpes - Côte d'Azur / académie de Marseille ;
- campus des métiers et des qualifications des **technologies et usages numériques** : région Bretagne / académie de Rennes ;
- campus des métiers et des qualifications du **ferroviaire, de l'industrie automobile et de l'éco-mobilité** : région Nord - Pas-de-Calais/ académie de Lille ;
- campus des métiers et des qualifications **industries cosmétiques et pharmaceutiques** : région Centre / académie l'Orléans-Tours ;
- campus des métiers et des qualifications de **l'aéronautique et du spatial** : région Midi-Pyrénées / académie de Toulouse.

Un nouvel espace de dialogue entre les acteurs économiques et l'enseignement supérieur, les « conseils sectoriels nationaux »

Partant du besoin et de la volonté des acteurs socio-économiques d'avoir un lieu d'échange direct avec le monde académique de l'enseignement supérieur à un niveau national et en cohérence avec les travaux conduits par le Conseil national de l'industrie (CNI) relatifs à l'amélioration de l'interaction entre l'industrie et le système éducatif, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche expérimentera un nouvel espace de dialogue dans l'enseignement supérieur : les conseils sectoriels nationaux.

L'objectif est d'instituer et de développer un dialogue sectoriel avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques à l'échelle nationale tout en répondant à des problématiques dont le périmètre dépasse le cadre du territoire auxquelles répondent déjà des instances aux compétences diverses telles que les conseils de perfectionnement ou les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Crefop).

Ce lieu de réflexion et de dialogue aura pour mission d'entendre et d'anticiper les besoins des acteurs économiques et de penser l'offre de formation dans sa globalité dans un cadre autonome et souple, à l'image de l'autonomie des universités.

Concrètement :

Cette instance pourra se saisir des problématiques suivantes : les besoins en compétences et en qualifications, l'évolution des métiers, une meilleure connaissance des formations et leur évolution en regard des besoins exprimés ci-avant, les dispositifs d'alternance et l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie, la valorisation de filières professionnelles pour l'insertion, l'accompagnement des formations et inversement l'avancée des connaissances au service de l'innovation (i.e. l'apport du monde académique au monde de l'entreprise)...

Le premier conseil sectoriel national sera mis en place pour la filière du numérique.

Pourquoi la mise en place d'un conseil sectoriel national ?

1. Le numérique constitue un vecteur majeur de transformation de l'économie. La filière numérique joue un rôle central dans l'ensemble de l'économie, les technologies, produits et services numériques, en étant aujourd'hui au cœur de l'innovation dans la plupart des activités industrielles et de services. Il est un facteur décisif de compétitivité.

2. Le numérique impacte tous les secteurs de l'économie : il est transversal.

Adopté le 3 juillet 2013, le contrat de filière numérique a permis d'établir un diagnostic et de faire des propositions. Pour ce qui concerne le volet éducatif, il prévoit notamment de définir une stratégie de filière concernant l'emploi, les compétences et les métiers et de développer l'alternance dans la filière et la formation aux métiers du très haut débit.

CALENDRIER

- Mise en place des conseils sectoriels nationaux : début 2016
- Le déploiement à d'autres secteurs sera progressif et répondra à la demande et aux besoins des acteurs socio-économiques

Un stage obligatoire en entreprise dans la formation initiale des chefs d'établissement et des inspecteurs

Les inspecteurs et chefs d'établissement scolaire ont un rôle pour faire vivre la relation partenariale avec le monde économique et accompagner la mise en place du parcours Avenir ainsi que les enjeux de l'enseignement professionnel. L'immersion en milieu professionnel doit répondre à deux enjeux :

1. sensibiliser les inspecteurs, en particulier des disciplines générales, à la découverte du monde professionnel ;
2. renforcer la connaissance de l'entreprise des chefs d'établissement impliqués dans le processus d'orientation et adapter leur formation aux nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre de la loi pour la refondation de l'École de la République.

RÉTABLISSEMENT DU STAGE OBLIGATOIRE DANS LA FORMATION INITIALE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Un stage obligatoire dans la formation initiale existait déjà entre 1989 et 1994 à l'époque où la formation s'étalait sur deux ans. Lorsque la formation a été repensée sur une année, le stage en entreprise est alors devenu optionnel. Dans la pratique, aujourd'hui, peu de chefs d'établissements choisissent de réaliser ce stage.

Or, les chefs d'établissement sont aujourd'hui au cœur de la relation de l'établissement scolaire avec les partenaires extérieurs. La remise en place de ce stage obligatoire trouve donc toute sa pertinence. Chaque année, les 800 nouveaux chefs d'établissements et inspecteurs seront formés au sein d'un parcours de formation innovant : un parcours de formation hybride qui comprend présence sur site et formation à distance, consacré à la relation École/entreprise.

Ce parcours pédagogique sera constitué d'un volet théorique et d'un volet pratique. Il permettra d'aborder les questions éducatives en lien avec les milieux professionnels (le parcours Avenir et l'aide à l'orientation des élèves, l'insertion professionnelle, la lutte contre le décrochage, la voie professionnelle...) et observer et analyser le fonctionnement et le management d'une organisation. Il sera complété pour les chefs d'établissements par une période d'immersion en entreprise obligatoire de 5 jours sur les deux années de formation statutaire (année de titularisation + année complémentaire).

Ce parcours de formation sera réparti sur 56 heures, structuré par une session de préparation préalable au stage à distance (12 h), une séquence d'immersion en entreprise (35 h) et une session de valorisation des expériences en présentiel (9 h).

Ce parcours sera obligatoire pour tous les lauréats n'ayant aucune expérience du monde de l'entreprise.

CALENDRIER

- Mise en place de la mesure pour la promotion 2016 des personnels d'encadrement lauréats des concours/détachés ou liste d'aptitude: à partir de juin 2016

Des kits d'accompagnement pour les équipes éducatives et les entreprises sur les actions qui peuvent être conduites en commun

Pour que les équipes éducatives et les partenaires du monde économique puissent pleinement appréhender les modalités de mise en place du parcours Avenir, des kits d'accompagnement « boîtes à outils » seront mis à disposition, pour rapprocher l'École et le monde professionnel.

Concrètement :

Des kits d'accompagnement pour découvrir le parcours Avenir, connaître les possibilités d'actions, identifier ses interlocuteurs à chaque étape du projet, trouver des relais pour réfléchir et mettre en place un projet, seront mis à disposition pour...

Les entreprises : le kit d'accompagnement facilitera l'implication concrète auprès des élèves de tous les acteurs qui font vivre le monde économique et professionnel. Cette « boîte à outils » présente les principales actions qui peuvent être co-construites avec les établissements scolaires et les partenaires associatifs pour favoriser la connaissance du monde économique et professionnel, développer l'esprit d'initiative des élèves et accompagner les élèves dans la construction de leur parcours scolaire et d'orientation.

Les équipes éducatives : le kit d'accompagnement participe de la mise en place du parcours Avenir. Il doit permettre :

- de mieux cerner les actions qui peuvent être co-construites avec les acteurs du monde professionnel ;
- de flécher des ressources utiles pour préparer, encadrer, animer et mettre à profit au mieux ces activités ;
- d'identifier les interlocuteurs pour bâtir des actions École-entreprise dans le cadre du parcours Avenir ;
- découvrir les partenaires de l'éducation nationale et leurs actions.

CALENDRIER

- Mise à disposition immédiate sur le site education.gouv.fr

Le lancement d'une réflexion sur les missions des 4 500 conseillers de l'enseignement technologique, pour mieux utiliser leurs compétences en appui des équipes pédagogiques

Aujourd'hui, 4 500 conseillers de l'enseignement technologique sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les conseillers de l'enseignement technologique (CET) sont des experts du monde professionnel dans le secteur qu'ils représentent. Ils jouent un rôle actif dans les missions et actions qui visent à rapprocher le système éducatif et son environnement économique, dans les domaines des formations initiales et de la formation continue.

Concrètement :

Leurs missions seront repensées, dans le cadre d'un groupe de travail associant l'Association française pour l'enseignement technique (Afdet), pour correspondre à l'évolution des attentes des équipes éducatives et des élèves en prenant en compte les politiques éducatives mises en place (parcours Avenir, pôle de stage et PFMP, etc.) et les priorités données en terme de préparation à la découverte du monde professionnel et des métiers et à l'accompagnement des élèves dans la construction de leur parcours scolaire.

Les conseillers de l'enseignement technologique devront continuer à avoir un rôle d'interface entre les établissements, notamment les collèges et le monde professionnel et également un rôle de facilitateur et de conseil dans la construction de parcours de découverte.

CALENDRIER

- Lancement du groupe de travail : janvier 2016
- Renouvellement des conseillers de l'enseignement technologique : 1^{er} janvier 2017

La création d'un module de formation continue sur l'esprit d'entreprendre

Dans le cadre des outils mis en place pour la formation continue des enseignants, un parcours numérique de formation continue « M@gistère » sera consacré à l'esprit d'initiative pour accompagner les enseignants du collège à s'approprier l'un des axes consacré du parcours Avenir.

Ce module de formation doit permettre aux enseignants toutes disciplines confondues, quel que soit leur degré d'expérience professionnelle :

- d'identifier ce qu'est « l'esprit d'entreprendre » et de percevoir les compétences à développer en milieu scolaire ;
- de concevoir et de mettre en œuvre une pédagogie favorable à la construction de « l'esprit d'initiative » chez les élèves dans un cadre disciplinaire et interdisciplinaire ;
- de disposer des éléments permettant d'évaluer en quoi leurs pratiques pédagogiques contribuent à développer « l'esprit d'initiative ».

Concrètement :

La formation mettra les enseignants en situation pour les amener plus facilement à intégrer le concept : ateliers de mise en situation, étude des compétences de leurs élèves, analyse de séquences...

Il pourra intégrer des séances filmées en veillant à présenter des séances réalistes et variées (cadre de la classe, interdisciplinarité...).

La formation suppose l'accompagnement de l'enseignant dans son cadre professionnel en proposant une analyse réflexive fondée sur les échanges entre pairs.

M@GISTÈRE : POURQUOI ?

Une formation innovante au service des enseignants du premier et du second degré.

- Pour le premier degré, dans le cadre de la redéfinition des obligations de service des professeurs des écoles, au moins 9 des 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue devront être dédiées à des formations sur support numérique.
- Pour le second degré, dans le cadre du plan académique de formation, le professeur candidat ou est invité à participer à des actions de formation hybrides.

M@GISTÈRE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les parcours de formation continue sont mis à la disposition des formateurs pour conduire des actions de formation auprès des enseignants.

Les enseignants disposeront d'une grande liberté d'organisation pour suivre ces formations en se connectant du lieu de leur choix.

Fondées sur des échanges entre enseignants et formateurs, ces formations à distance pourront se prolonger durant les périodes de formation, organisées par les inspecteurs de l'éducation nationale, avec l'appui des formateurs.

Les modalités de formation continue pourront alterner des temps de présence physique et des activités à distance : analyse de séquences pédagogiques, vidéos, classes virtuelles, préparation collective de séquence, exercices d'auto-évaluation, etc.

CALENDRIER

- Mise en ligne du parcours de formation numérique : janvier 2016

Des professionnels qui s'engagent dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale pour transmettre des valeurs et leur expérience aux jeunes

QU'EST-CE QUE LA RÉSERVE CITOYENNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

La réserve citoyenne de l'éducation nationale a été constituée dans le cadre de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République pour permettre aux citoyens volontaires de s'engager aux côtés des enseignants pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République auprès de notre jeunesse : www.lareservecitoyenne.fr/

Cet engagement citoyen offre à des professionnels l'opportunité, en collaboration avec des enseignants, de faire partager un parcours de vie, une expérience, de valoriser des trajectoires professionnelles.

Pour les élèves, c'est une possibilité supplémentaire pour s'ouvrir des perspectives nouvelles, prendre confiance en eux et approfondir en groupe leurs réflexions sur les enjeux du vivre ensemble.

« L'École a plus que jamais besoin de réunir autour d'elle et de ses valeurs l'ensemble des énergies de notre pays. Le monde professionnel ne saurait dans ce contexte rester spectateur et c'est pourquoi le Conseil national éducation-économie a lancé le 14 octobre dernier un appel à la mobilisation de tous les acteurs de notre vie économique pour s'engager auprès des élèves et des enseignants.

Un "professionnel" en activité ne mesure pas toujours suffisamment ce qu'il peut apporter à l'École.

Pourtant, que nous soyons dirigeants d'entreprise, salariés, fonctionnaires, indépendants, que nous travaillions dans le secteur public, marchand ou dans l'économie sociale et solidaire, nous sommes tous de potentiels passeurs d'expérience et de connaissance, développeurs de talents, révélateurs de passions, libérateurs de confiance, accompagnateurs de parcours scolaire et d'insertion professionnelle !

La relation École-entreprise est d'abord une relation humaine, entre les "pros" et les "profs", les professionnels et les professeurs. Parce qu'elle s'inscrit dans cette logique, la réserve citoyenne peut en effet nous permettre de relever ce beau défi de la mobilisation.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, il faut veiller à passer des discours aux actes, et c'est aussi pourquoi j'ai décidé de m'engager à titre personnel comme réserviste de l'éducation nationale. »

Pierre Ferracci, président du CNEE

CONCRÈTEMENT, COMMENT JE M'ENGAGE DANS LA RÉSERVE ?

L'inscription dans la réserve citoyenne ne prend que quelques minutes. Elle permet à chaque candidat de faire connaître ses aptitudes, son expérience et la manière dont il peut s'engager aux côtés des enseignants. Toutes les inscriptions sont accompagnées par la signature d'une charte de la réserve citoyenne qui définit les règles déontologiques des interventions. Chaque candidature sur le site www.lareservecitoyenne.fr est validée par le référent académique placé auprès du recteur.

ET COMMENT SE DÉROULE MON INTERVENTION ?

Les candidatures validées sous 2 mois sont transmises auprès des équipes enseignantes des écoles, collèges et lycées proches du lieu d'habitation du réserviste. Les enseignants qui montent des projets pédagogiques font appel aux réservistes en tenant compte de leurs profils et de leurs disponibilités.

La mise en place d'un dispositif de pilotage national de la relation École-entreprise, conduit par l'éducation nationale et associant l'ensemble des ministères et des partenaires concernés

Soutenir l'animation territoriale des dispositifs et construire leur articulation en cohérence avec les dispositifs existants ou en cours de déploiement afin de répondre à plusieurs enjeux :

- rendre plus visible les partenariats et améliorer leur lisibilité ;
- améliorer la visibilité de l'ensemble des parties prenantes qui font vivre les partenariats École-monde économique au niveau national et au niveau territorial et leurs actions ;
- mieux articuler les dispositifs avec les politiques éducatives ;
- relayer les politiques et les actions mises en place par l'éducation nationale auprès des acteurs publics de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- améliorer le contenu des conventions et des accords-cadre de partenariat ;
- évaluer la politique partenariale du ministère avec les entreprises.

Concrètement :

Une information volontariste lors de la signature ou du renouvellement d'accords et de convention-cadre auprès des recteurs et des présidents d'établissements supérieurs par la Dgesco et la Dgesip sera systématique.

La redéfinition au niveau national des acteurs de la relation École-entreprise avec le lancement de groupe de travail et de réflexion sur les missions des conseillers de l'enseignement technologique et le dispositif Ingénieurs pour l'École (IPE).

CALENDRIER

- Mise en œuvre : juin 2016

La généralisation des comités locaux École-entreprise (CLEE), pour nouer des relations entre l'École et l'entreprise à l'échelle d'un territoire

Pour susciter et soutenir les actions locales et créer les conditions de développement des relations École-entreprise, l'éducation nationale accompagnera la montée en charge du déploiement des comités locaux École-entreprise (CLEE) dans tous les territoires.

Les enjeux :

- structurer opérationnellement la relation École-entreprise avec les dispositifs ;
- lutter contre les inégalités territoriales ;
- accentuer la visibilité des échanges entre l'École et le monde économique.

Ces comités locaux ont un rôle double en étant des espaces de rencontres entre professionnels de l'éducation et professionnels du monde économique. Ces instances ont un rôle clef dans le maillage et la structuration des territoires puisqu'ils sont installés majoritairement dans les bassins d'éducation et de formation (qui correspondent le plus souvent au bassin d'emploi).

Aujourd'hui, 16 académies ont déjà mis en place des CLEE ou équivalent, 10 académies font reposer leur CLEE sur les pôles de stage. Le déploiement des CLEE dans les 13 académies qui n'en n'ont pas et l'adossement des CLEE aux pôles de stage et PFMP doivent permettre de constituer un réseau plus efficace.

CALENDRIER

- Déploiement progressif pour un développement complet sur l'ensemble du territoire à la rentrée 2016



Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

